

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 32 (1894)
Heft: 9

Artikel: Un avocat peut-il tout dire ?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194154>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre.

Aux bords du Rhin.

Nos journaux ont publié dernièrement une notice nécrologique fort touchante sur le regretté Louis Gruffel, ancien capitaine de grenadiers. Tous les Lausannois ont connu cet homme toujours si bienveillant et aimable, qui comptait parmi nous tant de bons et fidèles amis ; mais plusieurs ignorent sans doute que c'est Louis Gruffel, qui, le premier, chanta les patriotiques couplets de Félix Chavannes, intitulés : *Aux bords du Rhin*.

Ici, quelques renseignements historiques succincts, sur la campagne du Rhin, en 1849, sont nécessaires.

En mai 1849, une insurrection éclata dans le grand-duché de Bade, contre le grand-duc, qui dut prendre la fuite. Un gouvernement provisoire fut institué à Carlsruhe ; mais la Prusse ne tarda pas à intervenir militairement. De là, plusieurs batailles dans lesquelles les insurgés se défendirent avec acharnement ; mais la dernière, qui ne dura pas moins de dix heures, se termina par la déroute complète des Badois.

Ce fut un sauve-qui-peut général : artillerie, cavalerie, infanterie, corps-francs s'enfuirent dans toutes les directions, et 8000 vaincus vinrent chercher un asile sur notre territoire.

Le Conseil fédéral avait immédiatement ordonné une levée de troupes pour protéger notre frontière, désarmer et interner les fuyards.

Le bataillon vaudois mis sur pied, et auquel appartenait le sous-lieutenant Gruffel, faisait partie de la 3^{me} brigade, 1^{re} division, dont le quartier-général était à Bâle. D'après la dislocation qui eut lieu, ce bataillon stationna d'abord au village de Mœhlen, district de Rheinfelden (Argovie), et fut ensuite cantonné à Bâle-Campagne.

D'un autre côté, le bruit que la Prusse allait profiter de l'occasion que lui offraient ces événements pour diriger ses troupes sur le canton de Neuchâtel et y rétablir le pouvoir monarchique, prêtait de plus en plus de consistance ; et si l'on jette un coup-d'œil sur nos journaux de l'époque, on voit que la situa-

tion était alors envisagée comme très grave pour la Suisse.

M. le pasteur Félix Chavannes, qui accompagnait nos troupes à la frontière, comme aumônier de bataillon, s'inspirant de ces circonstances, composa son beau chant patriotique : *Aux bords du Rhin*.

C'était à Rheinfelden.

Quand ses strophes furent terminées et qu'il leur eut adapté une musique entraînante, Félix Chavannes, s'adressant au commandant, lui demanda :

— Connaissez-vous, dans le bataillon, un bon chanteur ?... J'ai composé là quelques couplets, qui pourraient peut-être faire plaisir à nos braves soldats.

— Certainement, fait le commandant, adressez-vous seulement au sous-lieutenant Gruffel ; il possède une excellente voix.

L'aumônier se met aussitôt à la recherche de L. Gruffel, qu'il trouve à la tête d'un poste sur un des ponts du Rhin :

— Voyons, mon ami, le commandant me dit que vous êtes bon chanteur : Eh bien, nous allons étudier ensemble ces couplets, composés pour notre bataillon.

Et M. Chavannes chanta trois ou quatre couplets. A peine avait-il achevé, que Gruffel, qui en avait presque instantanément retenu la mélodie, les répétait à la grande joie de l'auteur. Celui-ci lui remit son manuscrit, qu'il apprit bientôt par cœur, et deux jours après, au repas des officiers, le jeune sous-lieutenant chantait d'une magnifique voix de ténor les couplets de M. Chavannes, au milieu d'applaudissements enthousiastes. A partir de ce moment, cette chanson fit le tour du bataillon, et devint, comme on le sait, des plus populaires. Nous nous plaçons à rappeler ici ses deux plus beaux couplets :

Aux bords du Rhin, le Suisse, dans son âme,
 Sent reverdir son courage et sa foi.
 O Roi des rois, ta parole proclame
 La liberté pour qui s'appuie en toi !
 Jusqu'à ce jour, d'un regard tutélaire,
 Tu protégeas un peuple souverain ;
 Mais, s'il le faut, nous attendrons la guerre
 Aux bords du Rhin.

Aux bords du Rhin, de chaque flot qui passe,
 J'entends sortir ces mots mystérieux :
 « Libre ou mourir ! Suisse garde ta place !
 Moi, dans mon cours, je vais sous d'autres cieux.
 Aux nations qui boivent de mon onde,
 Quoi ! si longtemps aurais-je dit en vain :
 « La liberté rajeunira le monde
 Aux bords du Rhin ? »

On nous parle encore d'un épisode de la guerre du Sonderbund, dans lequel M. Gruffel aurait joué un rôle qui ne peut qu'honorer sa mémoire. Mais comme nous ne possédons à ce sujet que des renseignements incomplets, nous préférons n'en point parler.

L. M.

Un avocat peut-il tout dire ?

A la suite d'un procès, un duel vient d'avoir lieu à Paris entre l'avocat d'une des parties et le gendre de l'autre ; et ce n'est pas la première fois qu'un avocat quitte la robe pour l'épée, afin de bien prouver qu'il accepte la responsabilité de ses paroles.

A ce propos, le journal la *France* fait les réflexions suivantes, bonnes à reproduire, mais qui, heureusement, ne peuvent guère s'appliquer aux membres de notre barreau, ceux-ci comprenant fort bien qu'il est, dans la vie privée, des limites qu'un plaideur ne doit pas franchir :

« Connaissez-vous quelque chose de plus odieux, de plus révoltant, que ce prétendu droit de l'avocat d'insulter le client de son adversaire, sous prétexte qu'il ne parle pas lui-même et qu'il n'est que la parole de son propre client ? C'est la conscience qu'il devrait être. Ne peut-on défendre une cause sans se servir de l'injure et de l'insulte ?

Mais non, ces messieurs en prennent à leur aise. Quand ils ont endossé leur robe et coiffé leur bonnet, ils se croient tout permis, et les curieux qui assistent à une audience où se plaide une séparation de corps, un divorce, ou simplement une question d'intérêt qui divise les membres d'une famille, ces curieux assistent à ce spectacle étrange de deux hommes bien élevés se lançant des ordures à la tête, déshonorant leur adversaire avec tranquillité, dénonçant des infamies avec l'accent de l'indignation, faisant fi de la paix des ménages,

de l'honneur des femmes, de toutes les considérations qui devraient les arrêter, uniquement pour gagner leur cause.

Quand ils sortent de là, après s'être injuriés, ils se regardent en riant et ils échangent une poignée de mains. Les clients qu'ils viennent de traîner dans la boue sont oubliés. C'est le métier qui veut ça. Comme si le barreau devait être un métier, comme si la profession d'interpréter la loi et de faire triompher la justice n'était pas la plus noble et la plus haute!

Mais ce qu'il y a de plus fâcheux dans ces attaques aux personnes, c'est leur contre-coup sur l'opinion. Tel honnête homme sali par une plaidoirie qu'ont reproduite toutes les gazettes, telle honnête femme réduite à baisser la tête, se justifieront-ils jamais auprès de tous ceux qui ont entendu la plaidoirie ou qui l'ont lue? La méchanceté humaine est là, dont le dernier mot sera toujours: « Il fallait bien tout de même qu'il y eût quelque chose. »

Le plus souvent, les avocats n'inventent pas la calomnie de toutes pièces, mais, par l'interprétation d'un fait, par la signification qu'ils donnent à une parole, ils calomnient quand même!

Et, après avoir calomnié, ces honnêtes gens, car ils sont honnêtes dans le privé, rentrent chez eux, embrassent leur femme, jouent avec leurs enfants, passent au coin du feu une soirée heureuse, sans même penser que, dans un autre logis, il y a des rougeurs et des larmes!...

Il serait grand temps que l'opinion se prononçât d'une manière plus éclatante, qu'au besoin la loi vint en aide à l'opinion, pour mettre un terme à ces abus de la parole, contre lesquels la lâcheté de l'habitude empêche trop souvent les honnêtes gens victimes de protester! »

Quelques réflexions sur la graphologie.

La graphologie est une question très à la mode du jour, et fort cultivée par certaines personnes qui en font malheureusement leur gagne-pain. Vous savez parfaitement qu'il n'y a là rien de mystérieux ou de cabalistique. C'est tout simplement une bonne petite science d'observation.

Avez-vous remarqué, par exemple, la différence qui existe entre l'écriture de votre père et celle de votre mère? La première sera plus rude, moins inclinée, tandis que la seconde sera fine, pâle et aura plus de déliés.

Nous avons tous au moins deux écritures, l'une cursive et l'autre appliquée, que nous employons pour nos lettres de circonstances.

Sur laquelle de ces écritures faudrait-il faire nos observations?... Eh bien,

il faut prendre l'écriture courante, qu'on emploie sans pose, avec abandon, lorsqu'on écrit à un parent ou à un ami.

Ah! prenez garde, mesdames et messieurs, à qui votre correspondance s'adresse. Si elle tombe entre les mains d'un de ces enragés graphologues, vous serez joliment mutilés! Toutes vos lettres seront minutieusement étudiées, chaque mot pesé, scruté, retourné comme le champ de La Fontaine, avec cette différence qu'au lieu de rapporter un trésor, on aura fait de vous un portrait plus ou moins ressemblant, et probablement qu'un jugement peu favorable sera porté sur votre caractère.

Vos *a* ou vos *g* sont-ils bien fermés, vous manquez de franchise; trop ouverts, c'est du laisser-aller, de la négligence.

Vos *M* majuscules ont-elles les deux jambages de même hauteur, vous êtes vulgaire. Le premier jambage est-il plus haut que le second, vous avez des goûts raffinés, aristocratiques. Avez-vous mâché la moitié de vos mots, vous êtes plein d'esprit, d'originalité. Votre encre est-elle pâteuse, votre bec de plume large et tendre, il est clair que votre écriture n'aura rien d'aérien et que vos points comme vos accents seront lourds. Dans ce cas, vous serez considéré comme un esprit commun, matériel. On ira même jusqu'à vous accuser de brutalité si vous accentuez la barre de vos *t*.

Ce n'est pas tout. Ne mettez jamais de point sur vos *j*, ce se fait une minutie.

Je pourrais continuer sur ce thème encore longtemps; mais mon but n'est point de dénigrer une science qui est aussi pratiquée par plusieurs hommes de talent. Je voudrais simplement mettre mes lecteurs en garde contre ces gens qui font de la graphologie un métier, comme je l'ai dit plus haut.

De pauvres ouvriers, croyant avoir affaire à des diseurs de bonne aventure, vont verser dans la bourse de plus riches qu'eux une partie de leurs économies.

Là n'est pas encore tout le mal; mais j'ai vu des exemples frappants de brouille entre parents et amis, autrefois intimement unis, parce qu'ils avaient cru démêler dans l'écriture des uns et des autres des signes graphologiques de fausseté, de ruse, de légèreté, etc.

Croyez-moi, jugez plutôt votre prochain par vos propres sentiments, votre expérience, et soyez un peu physionomiste. Il n'est pas nécessaire de recourir à un étranger pour connaître les défauts et les qualités de vos parents, de vos amis et de tous ceux que vous aimez.

Si pour une question d'intérêt commercial, une association, par exemple, vous jugiez nécessaire de vous renseigner

sur le caractère, les goûts, les aptitudes de telle ou telle personne, eh bien, adressez-vous à la source même, à des professeurs qui ont étudié à fond la graphologie, car on ne saurait être trop circonspect lorsqu'il s'agit de questions si délicates.

★

Vilhies et novallès mésourès.

Oreindrâi qu'on a bin accoutemâ lè mésourès d'ora, et qu'on est bin ao fé, tsacon sâ s'ein teri; mâ dâo coumeincémeint, cein n'allâvè pas tant châ; et clliâo quilo, cé litre, cé mètre, clliâo z'arpents et clliâo stères, époairivont lè dzeins; kâ jamé on avâi oïu dâi mots dinsé; c'étâi pi què dè l'allemand, et quand on no desâi que y'avâi onco dâi grames, dâi déci, dâi z'arès et dâi centimètres, eh! à Dieu mè reindo! c'étâi l'abominachon dè la désolachon, et lè vilhio ariont volliu mourir po ne pas être d'obedzi d'appreindrè cé terratchu. Assebin a-t-on teimpétâ! Coumeint se lè sétâi, lè pots et lè quartettès n'étiot pas bin coumoudo! Ao mein on savâi diéro on poivè bâirè, et cé tsandzêmeint n'arâi pas met à l'affront noutron bravo syndiquo on dzo que l'étâi z'u pè Mordze et que va avoué on ami bâirè on verro à ne n'a pinta. Tapé su la trabilia, et quand lo carbatier lâo vint démandâ cein que faut servi, lo syndiquo, que volliâvè cein que reimpliacivè lo demi-pot et que ne volliâvè pas que sâi de dè ne pas cognâitrè lè novallès mésourès, repond :

— Apportez nou voi toujou un hettolitre pou commencer.

Et la livra et lè z'oncès! et la tâisa, lo pi, l'ovrà, lo moulo! Et l'auna, que lo bré fasâi la demi! Faillâi tot cein mettrè ao rebu. Vo dio! on ein étâi eingrindzi.

Quand l'ont z'u décidâ qu'on allâvè avâi clliâo novallès mésourès, l'ont laissi lè dzeins sè servi onco dâi vilhies tandi cauquiès teims; mâ du on certain bounan, harte-lâ! lè mâ dâi z'ébalancès, lè quartérons, lè botolhies d'on pot scellâies, lo pi, l'auna, tot cein dévessâi être met ao vilhio fai, et l'étâi défeindu dè s'ein servi bin mé, que cein a met dein onna rude cousin onna bráva fenna dâi z'einverons dè Mâodon.

Se n'hommo avâi dè la paille à veindrè, et sè peinsâvè dè la gardâ tant qu'ao sailli-frou, iò le sè veind on pou pe tchai, mâ sa fenna n'étâi pas d'avi, et le lo pressâvè po la menâ à Mâodon, ao martsi.

— Porquie la menâ ora, se fâ à sa fenna? y'ein vu mé teri après Paquiès.

— Ne dio pas! mâ ne sâ-tou pas que du lo bounan faut tot veindrè avoué lè novallès mésourès?

— Oï, et pi après?

— Eh bin, et pi après! tè faut tè dé-